

Notification 2024/004

23 septembre 2024

NOTIFICATION AUX PARTIES

Mode de paiement alternatif pour les cotisations actuelles et la compensation des arriérés

Nous sommes heureux de porter à votre attention que les Services du budget et de la gestion financière de l'UNON ont approuvé un nouvel ensemble de directives pour le dépôt de contributions ne dépassant pas 50 000 USD, par l'intermédiaire des bureaux nationaux du PNUD. Cette alternative permet aux Parties à l'AEWA de transférer facilement des fonds à un bureau national du PNUD situé dans leur pays, ce qui permet de résoudre les problèmes liés au versement de contributions au niveau international et d'offrir un processus de transaction moins contraignant.

Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement via un bureau national du PNUD, nous vous demandons de bien vouloir en informer le Secrétariat PNUE/AEWA. Le Secrétariat enverra une facture mise à jour avec les coordonnées bancaires du bureau national du PNUD aux Parties qui en font la demande. Ce mode de paiement s'applique aux contributions actuelles ainsi qu'à l'apurement des arriérés, soit en un seul versement, soit en plusieurs versements échelonnés.

Veillez noter que toute perte résultant des conversions de devises et des frais de service facturés par les bureaux nationaux du PNUD sera à la charge de la partie contributive. Les frais de service actuels du PNUD varient de 16,63 USD à 86,60 USD. Étant donné que chaque bureau national du PNUD impose des frais de service différents, le Secrétariat PNUE/AEWA fournira les détails des frais de service individuellement sur demande des Parties. Pour toute autre question à ce sujet, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat PNUE/AEWA à l'adresse suivante : aewa.secretariat@unep-aewa.org

Nous apprécions grandement votre coopération et votre soutien continu dans la mise en œuvre de ces nouvelles procédures, qui visent à faciliter le processus d'exécution des engagements financiers envers l'AEWA. Le Secrétariat espère vivement que ce nouveau mode de paiement aidera les Parties à régler leurs arriérés et permettra au Secrétariat de remplir les mandats reçus des Parties et de fournir son soutien aux Parties par le biais de projets malgré les limites du budget très serré.